

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 6 (1877)

Heft: 7

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leurs études à la primary, et ceux qui ne vont pas plus loin sont une exception.

» 3. Les *high schools* constituent le troisième degré du système. Elles sont affectées à l'instruction secondaire ou aux premiers degrés d'une éducation libérale. Les élèves gradués de la *grammar school* (c'est-à-dire pourvus du certificat d'études) et ceux qui ont des connaissances équivalentes peuvent y être admis, sauf quelques restrictions pour un âge minimum (14 ans au moins). Il y a différents types de *high schools*; elles sont classiques ou réelles. La *latin school* de Boston reçoit des élèves à partir de l'âge de 9 ans, d'un degré d'instruction équivalant à celui de la première année de la *grammar school*. Le programme d'études comprend huit degrés. C'est une école préparatoire à l'Université. Les *high schools* ordinaires, au nombre de sept, ont un cours uniforme de trois années.

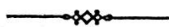
» Pour les élèves gradués (c'est-à-dire ayant le diplôme d'études), il est établi un cours complémentaire d'une année: pour les jeunes filles dans la *Girls' high school*, et pour les jeunes gens dans l'*English high school*.

» 4. La *normal school*, destinée à l'instruction professionnelle et à l'éducation des maîtresses, est maintenant d'un degré au-dessus des *high schools*. Pour y être admise, il faut être graduée de ces dernières ou justifier d'une instruction équivalente.

» Outre tous ces établissements, le système d'instruction publique de Boston comprend encore: une *High school* et des *Elementary school* ouvertes le soir, des écoles pour les jeunes garçons qui vendent les journaux et cirent les bottes (*news-boy's and bootblacks*), une école de sourds-muets, un jardin d'enfants (*kindergarten*), et des cours du soir pour l'enseignement du dessin industriel.

» C'est à travers tous ces établissements, qu'on retrouve sous une forme plus ou moins variée dans toutes les parties des Etats-Unis, que l'ouvrage de M. Buisson invite les instituteurs français à étudier l'enseignement américain. »

B. C.



CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'appeler l'attention de mes collègues sur une question qui a son importance.

Dans la plupart des communes, c'est l'instituteur qui est appelé aux fonctions de secrétaire communal. Par le fait même, il est, s'il m'est permis de l'appeler ainsi, — l'*archiviste communal*. Or, à ce titre, n'a-t-il pas des devoirs particuliers à remplir? Ne convient-il pas qu'il apporte dans ces fonctions la même sollicitude que dans l'accomplissement des autres devoirs, qui lui incombent.

Ainsi chacun peut voir les archives de la commune de R. (Gruyère) au fond d'un corridor de la maison d'école; on pourrait en dire autant de la commune de R. (Veveyse), pendant que les archives de Bossonens et de plusieurs autres communes sont dans un excellent état.

Il serait aisé à l'instituteur de classer, de mettre en ordre et sous clefs toutes les pièces, tous les documents de chaque commune. J'aime à croire que cet appel ne sera pas inutile. G.



CHRONIQUE.

VALAIS. — Le Grand Conseil a réélu en entier le conseil d'Etat, lequel, en séance du 13 juin dernier, a décidé de n'apporter provisoirement aucune modification dans la répartition de ses dicastères. M. H. Bioley conserve ainsi le département de l'Instruction publique et celui de Justice et Police.

— En séance du 4 juin 1877, le conseil d'Etat a décerné un brevet définitif d'institutrice à Mlle Louise Pitteloud, à Vex.



VARIÉTÉ.

Les effets du tabac sur les enfants.

On s'étonne souvent de voir dans les familles des enfants maingres, dont le visage pâle et étioilé présente les signes les moins équivoques de l'anémie. Les parents se font souvent illusion sur les sources de ces désordres dans l'économie animale; ils les attribuent tantôt à l'insuffisance des aliments, à une constitution chétive ou même à l'humidité des habitations, etc.; enfin, ils ne s'aperçoivent pas que le tabac, dont ils tolèrent l'usage chez leurs enfants, est le plus souvent la cause du délabrement prématuré de leur constitution. Pour prouver ce que nous avançons, nous laisserons la parole à un célèbre médecin, dont le mérite et la science font autorité.

« J'ai fait à ce sujet, dit-il, des observations très-importantes, qu'aucun père de famille ne devrait ignorer.

Sur 38 enfants, de 9 à 13 ans, qui faisaient usage du tabac à fumer, appartenant à l'exception de 2 à des familles aisées, j'ai remarqué des effets sensibles sur 27. 22 présentaient des troubles dans la circulation du sang, des palpitations de cœur, des difficultés de digestion, de la paresse dans l'intelligence et un goût